

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale :

- a) **Composition et fonctions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques;**
- b) **Echange de renseignements;**
- c) **Réunions régionales;**
- d) **Assistance technique;**
- e) **Bibliographie.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE*

Rapport présenté par l'Organisation hydrographique internationale

Depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, qui s'était réunie à Genève, des progrès ont été accomplis dans ce domaine par l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Ces progrès sont brièvement exposés dans le présent rapport.

Tout d'abord le nom de l'organisation a changé depuis la Conférence de Genève. La nouvelle Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale, que la neuvième Conférence hydrographique internationale a approuvée en mai 1967, a reçu le nombre requis de ratifications et est entrée en vigueur le 22 septembre 1970. Depuis cette date, l'organisme qui, depuis 1921, c'est-à-dire près de cinquante ans auparavant, était connu sous le nom de Bureau hydrographique international, a pris le nom d'Organisation hydrographique internationale (OHI). Mais l'appellation « Bureau hydrographique international » a été maintenue et sert à désigner le Siège permanent de l'Organisation, qui est installé à Monaco. Ainsi les 43 Etats Membres appartiennent à l'OHI, tandis que les trois directeurs et le secrétariat constituent le BHI, qui fait partie de l'OHI.

En outre, l'Organisation s'est un peu agrandie depuis 1967. Elle a perdu un membre, le Paraguay, mais s'est augmentée de trois autres, puisque l'Equateur est redevenu membre, tandis qu'on enregistrait l'adhésion de la Colombie et du Zaïre. Nous avons d'ailleurs le plaisir de signaler qu'il ne reste plus à Singapour qu'à déposer son instrument de ratification, et d'accomplir ainsi la dernière formalité qui en fera le quarante-quatrième membre de l'OHI.

Aucune modification n'a été apportée aux résolutions techniques approuvées par l'OHI en ce qui concerne les noms géographiques (dont certaines datent de la première Conférence hydrographique internationale de 1919) et au sujet desquelles il a été fait rapport à la Conférence de Genève. Elles ont été reproduites et

distribuées lors de la Conférence de 1967, et elles ont été publiées dans le deuxième volume du rapport sur les travaux de la Conférence (pages 121 et 122).

C'est avec plaisir que l'on peut toutefois constater un certain progrès, peu important, certes, mais qui ne manque pas d'intérêt, dans la mesure où de nouveaux pays ont appliqué ces résolutions et où d'autres s'y sont conformés plus étroitement. Au cours des cinq dernières années, de nouvelles prescriptions ont été élaborées par une Commission d'étude de l'OHI, puis adoptées par les Etats Membres, en ce qui concerne les deux premières séries de cartes internationales, une à l'échelle de 1/10 000 000 et l'autre à celle de 1/3 500 000, et il est encourageant de noter que les premières de ces cartes « INT » viennent précisément d'être publiées. Il est peut être utile de donner quelques explications indispensables à l'intention de tous ceux qui ne sont pas hydrographes ou navigateurs — ni même cartographes. Pour cela, nous allons prendre pour exemple l'établissement des cartes de la mer Méditerranée. Jusqu'à présent, plusieurs pays estimaient que leur flotte marchande et leur marine militaire devaient avoir à leur disposition une carte marine couvrant toute la mer Méditerranée. Ainsi, il existait en même temps une carte espagnole, une carte française, une carte italienne, une carte anglaise, une carte allemande, une carte américaine, etc., dont chacune avait été dressée en détail et avec le plus grand soin par les services hydrographiques de chacun des pays intéressés; toutes cependant étaient très semblables une fois achevées, même en ce qui concerne l'échelle et un bon nombre de symboles utilisés, grâce aux travaux de normalisation des symboles et des abréviations que le Bureau hydrographique international a accomplis durant ces cinquante dernières années. Mais il était évident qu'il suffirait qu'un seul pays se charge de dresser la carte originale et que, si les éléments à reproduire étaient à la disposition de tous, les autres pays désireux de disposer de cette carte puissent s'en servir pour imprimer leur version de cette carte, en apportant éventuellement les modifications qu'ils pourraient juger utiles : impression des titres et sous-

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.103.

titres dans la langue nationale ou indication des noms des détails géographiques internationaux transposés dans cette langue. C'est précisément cette procédure qui a été suivie pour ces deux premières séries de cartes à petite échelle qui sont déjà sur le point d'être achevées, et maintenant une nouvelle commission d'étude a été chargée d'étudier la possibilité de dresser des cartes internationales à moyenne et grande échelle, travail dont chacun reconnaît qu'il soulève des problèmes plus délicats.

Mais c'est surtout le point dont il va être question qui présente un intérêt particulier en matière de normalisation. Etant donné que l'on dispose actuellement de prescriptions applicables aux cartes destinées à l'usage international, les Etats-Unis d'Amérique (pour citer un exemple précis) ont déjà employé sur leurs cartes marines de pays étrangers des noms de villes, de lieux, d'îles, etc., qui étaient « exactement d'accord avec l'usage qui fait le plus autorité dans le pays possédant la souveraineté », ainsi qu'il est spécifié dans la résolution technique pertinente de l'OHI. Mais les Etats-Unis d'Amérique ont employé sur leurs cartes les versions anglaises des noms des pays qui y figurent. Par conséquent l'attention de ce pays a été appelée sur le fait que, pour que ces cartes soient conformes aux définitions applicables aux cartes « INT », c'est, par exemple, le nom « Republica Dominicana » qui doit y figurer, au lieu de « Dominican Republic ». Il est maintenant certain que, dans la carte italienne « INT » en cours d'établissement pour la Méditerranée occidentale, c'est le terme « France » qui sera employé, et non « Francia », etc. C'est ainsi que des progrès certains sont peu à peu réalisés.

Il convient également de mentionner ici une des mesures prises par la dixième Conférence hydrographique internationale en avril 1972. Les Etats-Unis d'Amérique avaient proposé que les pays chargés d'établir la Carte générale bathymétrique des océans (GEBSCO) — soit les minutes de rédaction GEBSCO sur lesquelles sont reportées, à l'échelle de 1/1 000 000, toutes les profondeurs connues — préparent un calque sur lequel apparaîtraient les noms géographiques, conformément à la nomenclature de la Carte. Les discussions auxquelles cette proposition a donné lieu ont d'abord porté sur la nécessité d'établir ce calque à l'échelle de 1/1 000 000, qui est celle des minutes de rédaction; on s'est demandé si l'échelle de 1/10 000 000 ne suffirait pas, puisqu'elle est celle à laquelle 24 feuilles de la Carte déjà achevées sont imprimées par l'Institut géographique national à Paris en vue de leur vente au public. La logique était, semble-t-il, du côté des partisans de l'échelle la plus grande, et il était évident que les gouvernements représentés à l'Organisation hydrographique internationale étaient d'avis que le Bureau hydrographique international de Monaco devait servir de centre de rassemblement des données à inclure dans les répertoires de noms et que le Sous-Comité GEBSCO pour les noms géographiques devrait avoir un rôle purement consultatif et ne plus être responsable de ces opérations de rassemblement des données. (Il s'agit ici des travaux effectués par deux hydrographes japonais, d'abord par M. Matsuzaki jusqu'en 1969, et, depuis cette date, par M. Kawakami; la dernière publication date de 1966).

Finalement la dixième Conférence hydrographique internationale a décidé que la proposition relative aux calques indiquant les noms géographiques devait être soumise au Bureau hydrographique international afin que celui-ci l'étudie et procède à des consultations par correspondance comme s'il s'agissait d'une modification détaillée des règlements relatifs à la Carte générale bathymétrique des océans. Ainsi, cette proposition sera tout d'abord examinée, puis approuvée ou rejetée par les 19 pays (parmi lesquels il faut maintenant compter la Turquie et les Philippines et bientôt probablement la Grèce) qui participent volontairement au Programme GEBSCO et qui ont accepté la responsabilité de mettre constamment à jour les minutes de rédaction de la carte bathymétrique à l'échelle de 1/1 000 000.

Il a déjà été question, lors de la Conférence de Genève, de la publication n° 23 de l'OHI, intitulée *Limits of oceans and seas* (Limites des mers et des océans), qui est également mentionnée dans au moins deux des rapports nationaux préparés à l'intention de la présente Conférence. Cette publication, après avoir été épuisée dans sa version anglaise, a été réimprimée en 1971 dans cette langue; elle est à la disposition des bureaux hydrographiques des Etats Membres de l'OHI, qui peuvent l'obtenir gratuitement, et de tous les autres organismes ou particuliers qui désirent en acheter des exemplaires; elle existe également en français. Un exemplaire est exposé à l'occasion de la présente Conférence et peut être examiné par tous ceux auxquels cet ouvrage n'est pas déjà familier. Il convient cependant de rappeler une fois de plus que cette publication est assortie de dénis de responsabilité précis: elle est indispensable dans la mesure où elle définit, à l'intention des bureaux océanographiques, certaines lignes de démarcation arbitraires et convenues entre divers océans, mers, golfes, baies, etc., de telle façon, par exemple, que lorsque des avis aux marins et navigateurs sont diffusés, par radio notamment, les termes « mer Tyrrhénienne » ou « golfe du Mexique » signifient toujours la même chose pour tous les intéressés. Mais ces lignes arbitraires ne sont pas nécessairement établies en fonction de bases géographiques strictes, ce qui explique pourquoi il arrive que cette publication fasse l'objet de critiques de la part d'océanographes et de géomorphologistes qui ne connaissent pas les raisons véritables de son existence.

Enfin, à la neuvième Conférence hydrographique internationale de 1967, la délégation chilienne a instamment demandé, et cette requête a été brièvement mentionnée dans les remarques du représentant de l'Organisation hydrographique internationale à la Conférence de Genève, que des mesures soient prises afin de maintenir certains noms de lieux acceptés depuis longtemps, qui sont un hommage rendu à des explorateurs ou à des savants et qui sont connus de tous les navigateurs du monde — afin que ces noms de lieux ne soient pas modifiés toutes les fois qu'à la suite d'une poussée de nationalisme on tente d'imposer des toponymes locaux afin d'effacer les influences étrangères. Deux exemples permettent d'illustrer le sens de l'intervention de la délégation chilienne. Tout d'abord, le Détroit de Magellan, que ni le Chili ni l'Argentine (ni aucun autre pays, il faut espérer) ne devraient pouvoir remplacer par un autre.

En effet, ce nom n'est pas seulement employé dans un grand nombre de cartes marines, d'instructions en matière de navigation et autres publications des bureaux hydrographiques de maints pays, mais il a, à son tour, servi à composer les noms scientifiques et biologiques de nombreuses espèces de la faune et de la flore marines de cette région. Comme second exemple, la délégation chilienne a démontré avec clarté à quel point il importait de ne pas traduire les noms de lieux qui sont des noms propres de personnes, en citant le cas d'une île qui avait été nommée d'après le Lieutenant Graves de la Marine royale britannique (lequel avait établi les premières cartes de ces zones situées au large de la côte chilienne) et qui était signalée sur les cartes marines sous le nom d'«île Graves». Or ce nom avait été traduit sur une carte française qui venait de paraître, et était devenu «Ile des Tombeaux».

Une mesure importante a donc été prise pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis que le Chili et d'autres pays ont déposé cette résolution en 1967 : on a fait figurer le texte de cette résolution parmi les actes de la Conférence de 1967 qui ont été publiés en 1969.

Ainsi, on peut raisonnablement espérer que les bureaux hydrographiques nationaux ont été avertis qu'il ne fallait pas modifier les noms géographiques employés depuis très longtemps, tels ceux qui viennent d'être cités. Les autres mesures éventuelles étaient du ressort du Bureau hydrographique international. Qu'a fait ce dernier? En premier lieu, il a recherché une coopération plus étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de toute la question des noms géographiques, et c'est là une des raisons pour lesquelles le BHI attend beaucoup de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. L'Organisation hydrographique internationale se fera représenter à toutes les réunions de commissions où seront abordées des questions auxquelles elle s'intéresse, notamment à celles de la Commission V qui doit examiner les points 14 et 15 de l'ordre du jour.

Nous désirons assurer l'Organisation des Nations Unies du désir profond du Bureau hydrographique international et de l'Organisation hydrographique internationale d'améliorer sans cesse la coopération dans ce domaine d'une très grande importance.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DES SEPTIÈME ET HUITIÈME GROUPES RÉGIONAUX ENTRE 1967 ET 1971*

Rapport présenté par la Tchécoslovaquie

Le septième groupe régional (pays de l'Europe orientale, centrale et sud-orientale) a tenu à Prague, du 4 au 6 octobre 1971, une réunion commune avec le huitième groupe régional (Union soviétique) et des représentants de la République démocratique allemande.

Les représentants de la Bulgarie, de la Hongrie, de l'URSS, de la Yougoslavie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la République démocratique allemande ont communiqué des renseignements sur les travaux effectués par leurs groupes d'experts nationaux de la terminologie géographique pendant les années précédentes, ainsi que sur l'organisation et l'état d'avancement des travaux de terminologie.

La Conférence s'est occupée des questions suivantes :

a) Activités du groupe d'experts depuis la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Genève;

b) Etat d'avancement des travaux dans le domaine de la normalisation des noms géographiques dans les Etats membres;

c) Examen des problèmes actuels de romanisation;

d) Etude des problèmes posés par la normalisation nationale des noms géographiques ainsi que des possibilités de composer un dictionnaire international des termes géographiques;

e) Examen des possibilités de dresser un répertoire des noms géographiques rencontrés dans le bassin du Danube ainsi que dans la région de la Mer Noire;

f) Problèmes relatifs à la normalisation des noms des détails observés sur les corps célestes, ainsi que des noms des détails océaniques et sous-marins;

g) Examen des possibilités d'utiliser l'index de la Carte du monde à l'échelle de 1/2 500 000 pour établir un répertoire international des noms géographiques;

h) Echange, entre les pays participants, de renseignements et de données bibliographiques concernant les travaux terminologiques;

i) Préparatifs en vue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques;

j) Programme des activités futures dans le domaine de la normalisation des noms géographiques.

A l'issue de la discussion approfondie qui a suivi la présentation des rapports, les deux groupes ont recommandé :

a) que soient intensifiées les activités des pays participants;

b) que soient poursuivis les échanges de renseignements sur l'état d'avancement des travaux dans les différents pays, que l'on procède à un échange de données dans le domaine de la terminologie géographique et que soit élaborée une bibliographie pratique;

c) que l'on fasse en sorte que tous les organismes utilisant des appellations géographiques soient tenus d'accepter les résultats des travaux des commissions de terminologie;

d) qu'après avoir examiné la situation et les méthodes actuelles en matière de transcription des idéogrammes chinois en caractères latins, on recommande d'adopter,

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.84.